

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU 9 OCTOBRE 2017

BM2017/10/09/02 : OCTROI D'UNE SUBVENTION AU FORUM METROPOLITAIN DU GRAND PARIS POUR « MOBILITE 2030 ».

DATE DE LA CONVOCATION : 3 OCTOBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 25

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine PETIT

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Anne HIDALGO, Gilles CARREZ, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Daniel GUIRAUD, Daniel BREUILLER, Éric CESARI, Manuel AESCHLIMANN, Olivier KLEIN, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Frédérique CALANDRA, Patrice LECLERC, Xavier LEMOINE, Carine PETIT, Denis BADRE et Richard DELL'AGNOLA.

ETAIENT REPRESENTES : Georges SIFFREDI par Éric CESARI, Laurent RIVOIRE par André SANTINI.

ETAIENT ABSENTS : Michel LEPRETRE, Danièle PREMEL, William DELANNOY, Valérie MAYER-BLIMONT et Christian DUPUY.

Le Forum Métropolitain du Grand Paris (anciennement Paris Métropole) a été créé en 2009, sous la forme d'un syndicat mixte, afin d'être un lieu d'échange et de convergence entre tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements, régions) de toute la zone urbaine capitale. Il a été un des lieux majeurs de préparation de la création de la Métropole du Grand Paris.

Le Forum Métropolitain du Grand Paris a mis en place en 2017 un groupe de travail d'élus afin de construire une vision partagée sur l'évolution des mobilités à l'horizon 2030 qui prendra la forme d'un livre blanc. Piloté par le Forum, ce chantier implique plus particulièrement la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris et l'AMIF, mais de nombreux partenaires publics et privés contribuent à ces travaux.

Plusieurs événements sont prévus pour mener à bien ce chantier :

- Participation au salon Autonomy du 19 au 21 octobre 2017 à la Grande Halle de la Villette (Paris 19e) afin de faire connaître au plus grand nombre cette démarche, au-delà d'un cercle d'initiés. Elle se traduira par l'organisation d'une matinée d'échanges et la tenue d'un stand sur toute la durée du salon.
- Organisation d'une journée de débats avec le journal Libération le 2 décembre 2017.
- Organisation d'une conférence de citoyens, avec l'appui de Palabréo (agence de concertation), entre septembre et novembre 2017 pour contribuer à l'élaboration du Livre blanc.

- Validation du Livre blanc prévue pour janvier 2018 lors d'un Comité syndical du Forum métropolitain.

Le coût global de ces actions a été estimé à 45 200 € HT, soit 50 640 € TTC.

Par ailleurs, la loi confie à la Métropole du Grand Paris la responsabilité de définir et mettre en œuvre « des programmes d'action en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment [...] en favorisant [...] l'action publique pour la mobilité durable ».

C'est pourquoi, depuis sa création le 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris a pris plusieurs initiatives en ce sens, avec par exemple :

- Une des premières mesures concrètes a été la mise en place d'une aide financière « Métropole Roule Propre ! » à destination des habitants qui renoncent à un vieux véhicule polluant au profit d'un véhicule propre.
- La Métropole a également été lauréate d'un appel à projet « Villes respirables en 5 ans » qui vise à l'amélioration de la qualité de l'air, en mettant en place des actions en faveur des déplacements automobiles les moins polluants.
- Plus récemment, la Métropole du Grand Paris s'est engagée à apporter une aide financière en faveur du développement du service Vélib' à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.
- la Métropole a financé 4,7 millions d'euros pour une vingtaine de projets de connexions de pistes cyclables et de circulations douces dans l'aire métropolitaine au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain et du Pacte Etat-Métropoles.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de son plan climat air énergie métropolitain, les enjeux de mobilité durable seront pleinement intégrés.

Les travaux « Mobilité 2030 » qui sont lancés par le Forum Métropolitain du Grand Paris sont particulièrement intéressants pour la Métropole du Grand Paris puisqu'ils vont permettre d'alimenter les réflexions transpartisanes autour des enjeux de mobilité, participer à une dynamique d'acteurs, et accompagner ainsi les politiques métropolitaines qui pourront être engagées.

Il est donc proposé au Bureau de délibérer pour octroyer une subvention à hauteur de 12 660 € (douze-mille six-cent-soixante euros) au bénéfice du Forum Métropolitain du Grand Paris pour soutenir les travaux intitulés « Mobilité 2030 ».

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-11 et L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 portant délégation d'attribution du conseil de la Métropole du Grand Paris au bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les décisions d'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 23 000 € dans la limite des crédits ouverts au budget,

Vu les statuts du Syndicat Mixte ouvert « Le Forum Métropolitain du Grand Paris »,

Considérant l'intérêt porté par la Métropole du Grand Paris à l'action « Mobilité 2030 » initiée par le Forum Métropolitain, qui va nous permettre d'alimenter les réflexions autour des enjeux de mobilité, de participer à une dynamique d'acteurs, et d'accompagner ainsi les politiques métropolitaines qui pourront être engagées.

APRES EN AVOIR DELIBERE

OCTROIE une subvention de 12 660 € (douze-mille six-cent-soixante euros) au Forum Métropolitain du Grand Paris pour soutenir les actions menées dans le cadre du programme « Mobilité 2030 ».

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2017 de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.